

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2019/12/18

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **18 décembre 2019 à 19 h** à la salle Jean-Guy-St-Onge située au 221 rue Centrale, sous la présidence de M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Jean-François Gendron
M^{me} Louise Théorêt
M. Réjean Dumouchel
M. Michel Taillefer

M. Maxime Boissonneault, directeur général, et M^{me} Stéphanie Paquette, greffière, sont aussi présents.

M. Mario Archambault, conseiller, reconnaît avoir reçu l'avis de convocation signifié le 12 décembre 2019, tel que requis par les dispositions de l'article 153 du *Code municipal du Québec* pour la tenue de cette séance et a justifié son absence à cette séance extraordinaire.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2019-12-18-296

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

- Que l'ordre du jour soit adopté comme déposé.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-18-297

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;

CONDISÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît avoir reçu une copie des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations préparées par le trésorier, comme travaillé en séance de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu

- Que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020 soient adoptées.
- Que le programme triennal d'immobilisations pour 2020, 2021 et 2022 soit adopté et ajouté en annexe.

Adoptée à l'unanimité

RG-377-2019

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2019 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le règlement numéro 377-2019 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par M. Réjean Dumouchel, conseiller, lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron
- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 377-2019 décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-18-298

RÔLE DE PERCEPTION ET ENVOI DES COMPTES DE TAXES 2020

CONSIDÉRANT l'article 1007 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté les prévisions budgétaires pour l'année 2020 par la résolution 2019-12-18-297 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu
- Que le trésorier soit autorisé à procéder à la préparation du rôle de perception et à l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2020, et ce, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 19 h 08.

(original signé)
Caroline Huot
Mairesse

(original signé)
Stéphanie Paquette
Greffière